

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGARI.

Ruhengeri, le 23 juillet 1951.-

N° 1663 / Sec. 3.

Référence: votre n° 51/84 en
date du 22 juillet 1951.

OBJET :

Briques sèches abandonnées.



Monsieur l'Abbé,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre
lettre rappelée en marge et de porter à votre connais-
sance que je vous autorise à employer les briques
sèches abandonnées près du gîte de Busokoza.

Veillez agréer, Monsieur l'Abbé, l'assurance
de ma considération très distinguée.

L'Administrateur de Territoire,

R. GAUPIN,

J

Monsieur l'Abbé Supérieur
de la Mission
de

N E M B A .-
=::=:==:==:==:==:==

M. C. R. 26

N° 57/84

Nemba le 22 Juillet 1957

Monsieur l'Administrateur,

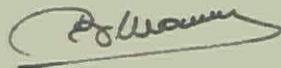
J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance, en faveur d'une chapelle-école à construire à Cyintaro, l'autorisation d'employer les 6.000 briques (six mille) seches et mises en tas près du gîte Kivuzuga dans la sous-chefferie BUSOKOZA.

Pour autant que je vois, ce sont là des matériaux quasi abandonnés et condamnés à la détérioration par suite des pluies.

Ma démarche auprès de vous, en l'occurrence, vous offre une nouvelle occasion de faire du bien, et à ces matériaux une fin d'utilité sociale.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Supérieur de la mission de Nemba
Abbé Bernard Mampurane



Monsieur l'Administrateur de Ecoles
Ruhengeri